**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

**Band:** 112 (2004)

Artikel: Antoine-Charles de Gingins (1766-1823) : commentaires d'un contre-

révolutionnaire sous la République helvétique

Autor: Pahud, Michel

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-515238

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 10.12.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# ANTOINE-CHARLES DE GINGINS (1766-1823) : COMMENTAIRES D'UN CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE SOUS LA RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE

Extrait de son Mémoire historique sur le Pays de Vaud (1802)

MICHEL PAHUD

es récentes recherches sur la contre-révolution vaudoise ont aboli le mythe d'un peuple uni face à quelques aristocrates égarés¹. Le canton du Léman connaît plutôt, tout au long de la République helvétique, une lutte féroce entre défenseurs et adversaires de l'Ancien Régime, où plans secrets, pétitions et appuis de l'étranger prolifèrent de part et d'autre. Ces nouvelles connaissances sont dues en grande partie à l'ouverture progressive des archives des contre-révolutionnaires.

Depuis 2003, le fonds de la *Société des Amis du Château de La Sarraz-Musée Romand*, déposé aux Archives cantonales vaudoises, est accessible au public<sup>2</sup>. La plupart des documents qui le composent se rattachent à la maison de Gingins. Importants propriétaires terriens, barons de La Sarraz, les membres de cette famille aujourd'hui éteinte sont étroitement liés à l'histoire du Pays de Vaud du XIII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècles<sup>3</sup>. Depuis 1626, les Gingins se divisent en plusieurs branches désignées selon leur seigneurie<sup>4</sup>; les archives des Gingins-Chevilly sont les plus nombreuses du fonds et datent principalement de la période helvétique (1798-1803). Elles se rapportent pour l'essentiel à Wolfgang-Charles de Gingins (1728-1811), bourgeois de Berne, trésorier du Pays de Vaud de 1795 à 1798 et à son fils Antoine-Charles (1766-1823). Tous ces papiers fournissent de précieux renseignements sur les actions et les réflexions du parti aristocratique pendant ces années mouvementées<sup>5</sup>.

Pour les études les plus récentes, voir Élisabeth KASTL, Henry-George de Mestral (1770-1849): actions contrerévolutionnaires et opinion sur l'indépendance vaudoise, Lausanne (mémoire de licence), 2000, 2 vol. ainsi que Sébastien RIAL, Vaincre ou périr. La légion fidèle de Rovéréa, 1798, Lausanne, 2000 (BHV 119).

<sup>2</sup> Ce fonds est déposé sous la cote ACV, PP 111. Deux mémoires de licence, sous la direction du professeur Jequier, sont en préparation et utilisent ces archives. L'un concerne les relations entre le seigneur de Gingins et ses paysans, l'autre s'intéresse à l'affaire d'Orbe (1802).

Pour davantage d'informations sur la famille, voir l'article de Maxime REYMOND, « Gingins », dans Recueil des généalogies vaudoises, Lausanne, t. II, 1935, p. 53-56.

<sup>4</sup> Il s'agit des branches de La Sarraz, d'Orny, d'Éclépens et de Chevilly.

Le rôle exact de Wolfgang-Charles et d'Antoine-Charles de Gingins sous la République helvétique reste encore à étudier. Ils ont en tout cas de nombreux contacts avec les treize auteurs de la pétition du 22 juin 1801 pour la réunion du Pays de Vaud au canton de Berne, soit directement soit par l'intermédiaire de leur notaire Magnenat.

Une abondante correspondance, entretenue durant toute la République helvétique et presque intégralement conservée, relate jour après jour les difficultés d'ordre politique ou économique rencontrées par les de Gingins. Antoine-Charles, qui habite Orny, informe son père resté à Berne de l'état du domaine, lui demande conseil pour telle action politique ou l'invite à intervenir auprès des autorités helvétiques. Les mémoires écrits par Antoine-Charles de Gingins entre 1798 et 1802, puis en 1814, fournissent aussi de précieux renseignements; ils sont adressés à son père, à des amis en Suisse ou aux autorités helvétiques; leur caractère est tantôt informatif, tantôt revendicatif.

Le Mémoire historique sur le Pays de Vaud connaît deux versions légèrement différentes : un brouillon et une version définitive, partiellement éditée ci-après<sup>6</sup>. Ce texte manuscrit de treize pages est articulé en trois parties de longueurs inégales. Dans la première, l'auteur résume brièvement le déclenchement de la révolution vaudoise et ses premières conséquences, puis aborde de manière détaillée la récolte des signatures de 1801 en faveur du rattachement de Vaud à Berne. La deuxième partie est consacrée à l'insurrection des Bourla-Papey de mai 1802, notamment à ses causes et à son déroulement<sup>7</sup>, puis au soulèvement des petits cantons et à l'arrivée du gouvernement helvétique à Lausanne. La troisième partie, la plus importante, relate de manière détaillée la prise d'Orbe à laquelle Antoine-Charles de Gingins participe activement<sup>8</sup>. Nous avons choisi de ne pas éditer cette dernière partie dans le présent article, elle fera probablement l'objet d'une présentation par Luce Badini dans un numéro ultérieur.

Ce mémoire, vraisemblablement écrit entre novembre et décembre 1802°, s'adresse à tous les Suisses et comporte plusieurs objectifs. Il montre des protestataires favorables à la réunion de Vaud à Berne mais qui restent soumis aux lois en toute circonstance, tandis que les partisans d'une réunion à la France utilisent la violence. Il souligne, chiffres à l'appui, que le peuple dans sa majorité n'est pas révolutionnaire mais s'est laissé tromper par une minorité malveillante. Il critique la politique des dirigeants helvétiques face aux soulèvements paysans. Enfin, il justifie l'expédition d'Orbe et le recours à la violence du parti aristocratique comme l'ultime moyen pour se débarrasser d'un régime révolutionnaire et retrouver au plus vite l'ancienne Suisse. Voici deux extraits d'une introduction non reproduite dans la version finale qui exposent les intentions de l'auteur:

<sup>6</sup> ACV, PP 111/827. L'orthographe et la ponctuation ont été modernisées, tout en respectant la syntaxe. Les notes d'Antoine-Charles de Gingins suivent le texte et sont introduites par des lettres.

Sur cette révolte, voir Michel PAHUD, «L'insurrection au village: nouvelles pistes sur les Bourla-Papey», dans François JEQUIER (dir.), Le Canton de Vaud de la tutelle à l'indépendance (1798-1815). Regards nouveaux sur l'économie et les finances, les Bourla-Papey et la contre-révolution, Lausanne, 2003 (Études & Enquêtes 30), p. 41-73.

<sup>8</sup> Le 30 septembre 1802, plusieurs contre-révolutionnaires, dont Louis Pillichody et Antoine-Charles de

Gingins, s'emparent de la ville d'Orbe. Voir le mémoire de licence de Luce Badini, *L'affaire de la prise d'Orbe du 30 septembre 1802*, en cours de rédaction; voir également Élisabeth Kastl, «Les oppositions à la révolution vaudoise (1798-1815)», dans Jequier (dir.), *Le Canton de Vaud de la tutelle*, p. 87-88.

L'auteur fait successivement référence aux poursuites dont sont victimes les contre-révolutionnaires Pillichody, Duplessis et Bourgeois (octobre-novembre 1802) et au départ de la députation vaudoise à Paris pour la Consulta (décembre 1802).

Je conviens que le Pays de Vaud a de grands torts, je conviens qu'il a produit les hommes les plus méchants, les plus adroits, les plus dangereux, mais je soutiens que le grand nombre est innocent de ces crimes, qu'il les a en horreur, qu'il renferme aussi des gens qui constamment ont lutté avec fermeté, courage et persévérance contre ce torrent destructeur. Je ne suis pas Vaudois, je suis Suisse par la naissance et par les sentiments. A ce titre, Lecteurs, accordez-moi quelque confiance. J'ai tâché de m'instruire exactement de tous les faits, je ne rapporterai que ceux dont je connais la certitude. [...]

Je passerai très rapidement sur les premiers événements, je n'en dirai que ce qu'il est nécessaire de savoir pour comprendre les faits postérieurs. La peinture de la situation des honnêtes gens au Pays de Vaud au mois de septembre 1802 et l'affaire d'Orbe sont mon but principal [sic]; surtout cette dernière affaire que Monod a si indignement calomnié et qui est encore inconnue au reste de la Suisse et à la plus grande partie même des habitants du Pays de Vaud, qui regardent comme leurs ennemis des hommes qui s'étaient dévoués pour les réconcilier avec les Suisses et pour les rendre à un état qui avait porté leur prospérité à un tel degré qu'il n'y en avait point de plus heureux dans le monde entier<sup>10</sup>.

Ce mémoire, contemporain des principaux événements rapportés, présente non seulement l'état des connaissances d'un contre-révolutionnaire à la fin de l'année 1802, mais il décrit aussi avec force détails plusieurs événements majeurs de la République helvétique et fournit de nombreux éléments méconnus de l'historiographie traditionnelle.

## « MÉMOIRE HISTORIQUE SUR LE PAYS DE VAUD » (1802)

Le 5 janvier 1798, le décret du Directoire français, qui prenait sous sa protection les mécontents du Pays de Vaud, parut à Lausanne<sup>11</sup>. Quelques jours après, il n'y avait que cinq cents révolutionnaires qui réclamaient cette protection et parmi ces cinq cents, pas cent qui avaient une fortune ou une existence honnête<sup>12</sup>; tout le reste attendait avec crainte les événements<sup>13</sup>. Plus de mille hommes quittèrent patrie, femmes et enfants, pour aller combattre pour leur ancien souverain, dans la Légion fidèle et sous les drapeaux de Monsieur de Rovéréa<sup>14</sup>. Mais la puissance excessive de la France d'un côté et l'abandon des autres cantons forcèrent Berne à abandonner à son tour

<sup>10</sup> ACV, PP 111/827.

Cette nouvelle est connue à Lausanne dès le 2 janvier, comme le mentionne le professeur Pichard. Voir Eugène MOTTAZ, Journal du professeur Pichard sur la République helvétique, Lausanne, [1891], p.15.

L'auteur se réfère certainement aux pétitionnaires du Comité de réunion de Lausanne pour lesquels Glayre n'a aussi guère de sympathie. Voir Eugène MOTTAZ, « Maurice Glayre et la Révolution vaudoise », dans RHV, 1898, p. 211-212. Le professeur Pichard dénombre trois cents pétitionnaires réunis au soir du 9 janvier dans la salle du Conseil des Deux-Cents. Voir MOTTAZ, Journal, p. 17.

<sup>13</sup> En date du 3 janvier, les mémoires du patriote Victor-Théodore Junod (1759-1811) rendent aussi compte de la «stupeur» et de l'inquiétude qui règnent à Lausanne. Voir Eugène MOTTAZ, «Le patriote Junod et ses mémoires sur la révolution vaudoise», dans *RHV*, 1904, p. 331.

Évalués successivement entre neuf cents et deux mille cinq cents, les recherches récentes de Sébastien Rial montrent que les soldats de Légion fidèle avoisinent plutôt les six cent vingt combattants. Voir RIAL, Vaincre ou périr, p. 104-106.

ce pays. Trois citoyens de Nyon, un Laharpe, un La Fléchère et si je ne me trompe un Roguin<sup>15</sup>, sollicitèrent l'entrée du général Ménard<sup>16</sup>. Brune<sup>17</sup> arrive, sous ses auspices, la révolution se forme et se consolide.

Le seul titre qu'on demandait pour porter aux emplois était d'être révolutionnaire<sup>a</sup> — plus et mieux. Ainsi se formèrent les autorités, qui restèrent les mêmes jusqu'à ce jour à peu de changement près. Le préfet Polier<sup>18</sup>, honnête mais faible, d'ailleurs souvent entravé, n'osa jamais attaquer cette idée, pas même quand Reding<sup>19</sup> fut landamman. Quiconque connaît la force et l'influence d'un gouvernement sur un pays doit par cela seul indulger le Pays de Vaud ; quand il pense que ses autorités étaient constamment et sans interruption jacobines, et qu'elles furent formées sous l'influence des clubs populaires et des baïonnettes étrangères, et que dès le premier moment ces magistrats, qui auraient dû protéger les propriétés, promirent l'abolition des dîmes et des censes dont ce canton était plus grevé qu'aucun autre. Malgré cela, au premier espoir d'indépendance que donna le traité de Lunéville<sup>20</sup>, treize hommes se levèrent et rassemblèrent des signatures pour la réunion avec Berne<sup>21</sup>. Polier lança contre eux des arrêts foudroyants où ils les traitaient de criminels d'État<sup>22</sup>. Ils les fit citer devant ses tribunaux<sup>23</sup>. Il fit des proclamations où il peignait vivement le bonheur de la révolution, le danger de faire des pas rétrogrades. Toutes les autorités imitèrent son exemple, mais au milieu de toutes ces entraves, de toutes ces menaces, ils obtinrent plus de 26'000 signatures<sup>24</sup> sans autre moyen gu'en montrant à leurs compatriotes un espoir de quelque rapprochement à un état de choses qui avait fait depuis près de trois siècles leur bonheur<sup>25</sup>. Il y a dans le Pays de Vaud 36'000 citoyens actifs, on avait donc

Il s'agit plutôt de deux députés du Comité de réunion de Nyon: André-Urbain de la Fléchère (1758-1832) et Pierre-Louis Roguin-Laharpe (1756-1840). Tous deux ont participé aux banquets de 1791. Voir Marie-Claude JEQUIER, « Le Comité de réunion et la révolution vaudoise de 1798 », dans Études de Lettres 3, 1979, p. 13-42.

<sup>16</sup> Ces deux députés arrivent le 24 janvier auprès du général Philippe-Romain Ménard (1750-1810). Voir Corinne CHUARD et al., 1798: à nous la liberté. Chronique d'une révolution en Pays de Vaud, Lausanne, 1998, p. 86-88.

<sup>17</sup> Guillaume-Marie-Anne Brune (1763-1815), général de division nommé par la Directoire au poste du général Ménard le 27 janvier 1798.

Henri Polier (1754-1821), préfet du Léman de 1798 à 1802

<sup>19</sup> Aloïs von Reding (1765-1818), landamman de novembre 1801 à avril 1802.

<sup>20</sup> Le 9 février 1801, la France signe la Paix de Lunéville avec l'Autriche. L'article XI du traité reconnaît l'indépendance de la Suisse et le libre choix de son gouvernement.

<sup>21</sup> Il s'agit de la protestation du 22 juin 1801. Voir Jasmine MENAMKAT-FAVRE, Adresses, libelles et pamphlets dans le canton du Léman durant la République helvétique (1798-1803): la lutte entre patriotes et contre-révolutionnaires, Lausanne (mémoire de licence), 2001, 2 vol.

<sup>22</sup> Réponse du préfet Polier aux protestataires publiée dans le Nouvelliste 78, 24 juillet 1801.

Les treize auteurs de la protestation comparaissent le 1er septembre 1801 devant le Tribunal de district de Lausanne. Ils sont condamnés à 50 francs d'amende le 16 septembre 1801. Une lettre d'Antoine-Charles de Gingins à son père, datée du 3 septembre 1801, rend compte de l'ouverture du procès. ACV, PP 111/55.

L'historien Georges-Hyde de Seigneux comptabilise le même nombre de signatures tandis qu'Auguste Verdeil en répertorie 17'426. Voir KASTL, «Les oppositions», p. 85-87.

La correspondance d'Antoine-Charles de Gingins contient de nombreuses indications sur la récolte de ces signatures. Selon lui, deux événements ont assuré le succès de la protestation: son interdiction par le préfet Polier (24 juillet 1801) et le coup d'État fédéraliste du 27 octobre 1801. ACV, PP 111/55, lettre du 29 juillet 1801 et PP 111/56, lettre du 2 novembre 1801. Le fonds de Gingins permet aussi de connaître quels moyens ont permis un tel succès. Dans une lettre du 29 juillet 1801, Antoine-Charles de Gingins se réjouit que le district d'Yverdon compte mille deux cent soixante signataires parmi lesquels « quelques communes entières, où l'agent et le secrétaire avaient tout simplement signé au nom de tous ». ACV, PP 111/55. Dans un mémoire écrit en 1814, le même auteur admet que les hommes qui distribuaient cette protestation recevaient un batz par signature. ACV, PP 111/843, Tableau du Pays de Vaud.

obtenu plus de deux tiers des signatures. Les révolutionnaires ne purent le croire. Ils recueillirent à leur tour des signatures pour rester canton séparé<sup>26</sup>. Ils n'en obtinrent jamais plus de 3'500, le résultat de cette lutte fut donc sur une population de 36' 000 citoyens actifs :

- 26'000 pour la réunion avec Berne.
- 3'500 pour être des Vaudois.
- 6'500 ne signèrent pas du tout.

Les Jacobins furent furieux de cette preuve sans réplique de la faiblesse de leur parti. Polier partageait leur ressentiment, non qu'il fût jacobin, mais il avait mis de l'amour-propre à toute cette affaire; il était piqué de voir le peu d'effet qu'avaient eu ses ordres et ses exhortations paternelles. D'ailleurs, il craignait peut-être pour sa place qui était sans contredit la plus belle qu'il y eut en Helvétie. Son autorité jusqu'à ce moment n'avait pas éprouvé la plus petite contradiction. De plus, un préfet du Léman avait une sentinelle à sa porte, un corps de garde dans sa maison. Il ne paraissait jamais sans écharpe tricolore, son chef était couvert d'un chapeau galonné, et quand il sortait en voiture, un petit drapeau bien joli aux couleurs de la République flottait à sa portière.

Quand ces signatures furent recueillies, on envoya Monsieur le Colonel Duplessis à Paris, pour présenter ce vœu au Premier Consul<sup>27</sup>, et plusieurs des premiers signataires à Berne pour présenter de même ce vœu au gouvernement helvétique<sup>28</sup>. En attendant la décision, les deux sénateurs du Pays de Vaud, Saussure<sup>29</sup> et Pellis<sup>30</sup>, demandent une entrevue aux députés des signataires. Elle eut lieu chez Monsieur Frisching<sup>31</sup> alors landammann. Là on se promit de ne plus faire ni écrit ni signature, ni pour ni contre la réunion, et les deux sénateurs promirent, entre autre point, de faire élire la moitié de la Diète cantonale du Pays de Vaud parmi les membres les plus influents des signataires.

Les signataires exécutèrent fidèlement et ponctuellement ce qu'ils avaient promis. Les deux sénateurs<sup>b</sup> ne se donnèrent pas seulement la peine de faire semblant de vouloir tenir parole.

Peu après on reçut de Paris<sup>c</sup> et de Berne la nouvelle que la réunion ne pouvait pas avoir lieu. Les signataires continuent à se tenir parfaitement tranquilles, fâchés seulement de n'avoir réussi dans une chose qu'ils croyaient avantageuse à leur pays, mais satisfaits d'avoir exécuté ce que leur conscience et l'amour de la patrie leur avaient commandé.

Jasmine Menamkat-Favre indique qu'une telle pétition, intitulée « Nous soussignés », circule à la fin de l'année 1801. Voir MENAMKAT-FAVRE, Adresses, vol. II, p. XXXV.

<sup>27</sup> Le départ pour Paris du lieutenant-colonel François Duplessis (1755-1833), prévu pour le 30 décembre 1801, a lieu le 4 janvier 1802. Il rejoint Reding, qui est auprès de Bonaparte, et lui amène une copie des vingt mille signatures. ACV, PP 111/56, lettre du 27 décembre 1801 et ACV, PP 111/57, lettre du 4 janvier 1802

François-Frédéric Bourgeois, châtelain des Clées (1738-1819) et Louis Pillichody (1756-1824) partent le 4

janvier 1802 pour Berne où ils arriveront deux jours plus tard. ACV, PP 111/57, lettre d'Antoine-Charles du 4 janvier 1802.

<sup>29</sup> Victor de Saussure (1737-1811), sénateur helvétique de 1801 à 1802.

<sup>30</sup> Marc-Antoine Pellis (1753-1809). Membre du Conseil législatif, puis du Sénat en 1801. Député vaudois à la Consulta helvétique en 1802.

Johann-Rudolf von Frisching (1761-1838). Membre du Sénat en 1801 et deuxième landamman en 1802.

Il est à remarquer que le recueillement de ces signatures a duré près de cinq mois et que pendant et après ce temps les signataires qui formaient une majorité si prépondérante ne se permirent pas le plus petit désordre et rien qui pouvait troubler le moins du monde la tranquillité publique. Ils émirent leur vœu comme la nature — notre Constitution, le traité de Lunéville — leur en donnait le droit. Ils le présentèrent avec décence et avec respect aux autorités compétentes et se tinrent parfaitement tranquilles après que ces autorités l'eurent rejeté. Cette conduite, qui réunissait le courage, le patriotisme, la prudence, enfin toutes les vertus qui caractérisent le vrai citoyen, m'a souvent paru digne d'admiration et mérite d'être présentée comme un modèle à suivre en pareille occasion.

Je me suis étendu un peu longuement sur ces signatures, mais j'ai cru devoir le faire parce qu'elles ont servi de prétexte<sup>e</sup> aux horreurs du mois de mai, qu'elles sont la cause de la haine de Monod<sup>32</sup> qui poursuit encore dans ce moment les chefs des signataires, et particulièrement Messieurs Pillichody<sup>33</sup>, Bourgeois et Duplessis, que d'ailleurs ces signataires sont une preuve au doigt et à l'œil que la très grande majorité du Pays de Vaud n'est point révolutionnaire.

Reding était alors landamman. Il revint de Paris peu après l'entrevue susmentionnée et fut forcé de s'associer les six révolutionnaires Kuhn³⁴, Rengger³⁵, Schmid³⁶, Füssli³⁷, Rüttimann³Ց et Escher³⁰ qui de prime abord cherchèrent à supplanter Reding et son parti⁴⁰. Pour cet effet, il fallait se lier intimement avec les révolutionnaires de toute la Suisse et chercher à exciter des troubles et de l'embarras à son administration. Ils trouvèrent dans le Pays de Vaud les chefs des Jacobins que trop portés à les seconder, et comme ils étaient furieux contre les chefs des signataires, et que ceux-ci étaient presque tous propriétaires de dîmes et de censes, ce fut sur eux qu'ils résolurent de porter surtout leur vengeance. Mais outre la vengeance, ils avaient encore plusieurs motifs, comme de s'attacher davantage la lie du peuple en le débarrassant d'une dette légitime mais onéreuse et en le rendant tout saoul de ses crimes, de l'identifier tellement à leur cause par la crainte du châtiment qu'ils s'en assuraient parfaitement par la suite. Le parti des six voyait dans cette lutte l'abaissement des amis de Reding⁶, le triomphe de leur parti au Pays de Vaud, qui dans tous les cas ne pouvait que leur être avantageux. D'ailleurs, tous unitaires ardents, ils désiraient

Henri Monod (1753-1833), préfet du canton du Léman de 1802 à 1803. Voir Philippe Conod, «Henri Monod (1753-1833)», dans Vaud sous l'Acte de Médiation, 1803-1813. La naissance d'un canton confédéré, textes réunis par Corinne Chuard et al., Lausanne, 2002 (BHV 122), p. 27-31.

<sup>33</sup> En date du 15 novembre 1802, Pillichody publie une lettre ouverte à Monod notamment pour se plaindre des accusations portées contre lui par le préfet. Voir MENAMKAT-FAVRE, Adresses, vol. II, p. XL.

<sup>34</sup> Bernhard-Friedrich Kuhn (1762-1825). Commissaire auprès de l'armée helvétique en 1799, membre du Conseil législatif en 1800, du Petit Conseil et du Conseil exécutif en 1802. Puis, député de Berne à la Consulta helvétique.

Albrecht Rengger (1764-1835). Homme d'État argovien, ministre de l'Intérieur en 1798.

<sup>36</sup> Johann-Jakob Schmid (1765-1828).

Johannes-Heinrich Füssli (1745-1832). Député au Conseil législatif en 1800-1801, sénateur et membre du Petit Conseil (département de l'Intérieur) en 1802.

<sup>38</sup> Vinzenz Rüttimann (1769-1844). Homme d'État lucernois, préfet national de 1798 à 1800. Membre du Conseil exécutif, puis sénateur et membre du Petit Conseil en 1802.

<sup>39</sup> Konrad Escher (1767-1823).

Ils sont élus au Sénat et au Petit Conseil dès le 23 janvier 1802.

depuis longtemps l'abolition des dîmes et censes afin de pouvoir former leur nouveau système d'imposition où, tout étant nouveau, aucun contrôle de leur gestion n'était possible<sup>9</sup>. Ce plan ainsi fait, on répandit dans le public des doutes sur la légitimité des dîmes et censes, on persuada au peuple qu'il existait mille abus à cet égard. On engagea presque partout les paysans à refuser des paiements et à susciter des procès aux seigneurs<sup>41h</sup>. Le Bureau de procuration de Lausanne, qui poursuivait les paysans, leur faisait des frais énormes et, tandis qu'on le croyait attaché à la cause des propriétaires de ces droits, il excitait le peuple par l'énormité de ces frais mêmes et sut si bien se retourner qu'il eut à la fois son argent et sa faveur et qu'un de leur commis, Marcel<sup>42</sup>, fut le second chef dans le camp des brûle-papiers.

La première tentative, le premier essai, se fit contre le château de La Sarraz dans les premiers jours du mois de mars<sup>43</sup>. Il y avait dans ce château les titres concernant une dizaine de terres ; ils furent enlevés et lacérés. Pour commettre cet attentat, il fallait une bande de brigands nombreuse. Malgré cette circonstance, les auteurs de ce vol ne furent point découverts, et l'on assure que tous les complices ont gardé, jusqu'à ce jour, le plus parfait silence sur cet infâme pillage.

Polier n'envoya que six hussards<sup>44</sup> à qui l'on donnait leur ration, qui furent tour à tour dans les villages contre lesquels on avait plus que de la présomption d'avoir connivé à la chose — aussi cette faiblesse enhardit-elle à étendre le complot.

Dans les derniers jours du mois de mars, l'on acquit tous les renseignements que l'on pouvait désirer sur ce que l'on tramait. L'on écrivit au gouvernement et à Polier qu'il y avait un vaste complot pour brûler toutes les archives du Pays de Vaud, que Muret-Grivel<sup>45</sup> en était désigné comme chef, que le juge Épars<sup>46</sup> de Penthaz tenait une partie de la correspondance, que tels et tels en étaient, que dans trois jours on pourrait fournir d'ultérieurs renseignements.

Mais Kuhn était alors ministre de la Police et Polier s'y prit si gauchement que s'il avait voulu faire manquer la découverte, il n'aurait pas mieux pu s'y prendre<sup>47</sup>. On ne découvrit donc rien.

<sup>41</sup> La famille de Gingins Chevilly est impliquée dans plusieurs procès au Tribunal de district de Cossonay. En 1801, les litiges concernent tantôt de la dîme d'Orny, tantôt le moulin de Chevilly. ACV, PP 111/56, lettres du 18 novembre et du 2 décembre 1801.

<sup>42</sup> Henry Marcel de Lausanne dont la vie est encore mal connue.

<sup>43</sup> Le vol des archives du château a lieu dans la nuit du 19 au 20 février 1802.

<sup>44</sup> Le 24 février 1802, Polier remercie le ministre de la Guerre pour l'envoi de trente chasseurs à cheval (qui repartiront pour Berne le 15 mars). ACV, H 40. Depuis le 20 février, quinze d'entre eux logent à Cossonay. Le 23 février, Wolfgang-Charles de Gingins écrit à Polier pour demander leur transfert à La Sarraz. ACV, PP 111/281.

<sup>45</sup> Benjamin Muret-Grivel (1764-1840). Inspecteur en chef des milices de 1799 à 1800 puis de 1802 à 1829. Voir

François COJONNEX, Benjamin Muret-Grivel, inspecteur des Milices vaudoises, Yens sur Morges, 2003.

Louis-Benjamin Épars (1742-1829), juge au Tribunal de district de Cossonay, destitué en décembre 1800. Voir Pierre-Yves FAVEZ et Gilbert MARION, Le Grand Conseil vaudois de 1803, notices biographiques des députés élus en 1803, 1808 et 1813, Chavannes-près-Renens, 2003, p. 95.

Antoine-Charles de Gingins enquête de son côté et obtient certains détails que Polier ne possède pas, comme l'existence de traces de pas dans la neige à proximité du château. ACV, PP 111/281, lettre de Wolfgang-Charles à son fils, 26 février 1802. Polier refuse de nommer une commission spéciale chargée d'enquêter sur le vol, car il est certain qu'aucun magistrat ne voudra y prendre part. ACV, H 39/4, lettre de Polier au ministre de la Justice et de la Police du 9 mars 1802.

Cependant, pour entretenir l'activité et le zèle des brûle-papiers, on enleva quelques jours après les titres du château de Bière, appartenant à Monsieur Necker<sup>48</sup>. Alors, Reding envoya quelques troupes helvétiques au Léman<sup>49</sup>, mais lui-même fut renversé peu de jours après, le 11 avril, et Kuhn et compagnie firent revenir toutes les troupes, de manière que le 1<sup>er</sup> de mai, quand l'insurrection éclata, il ne se trouvait pas un soldat dans ce canton<sup>50</sup>. Je crois même que Polier avait été obligé de renvoyer jusqu'à sa sentinelle et son corps de garde. De façon que les brigands du district de Cossonay arrivèrent au nombre de sept cents aux portes de Lausanne avant que Polier en fut instruit et que quatre heures après, il n'eut que quarante-trois hommes, honnêtes gens et volontaires, à leur opposer. Cette colonne de Cossonay, commandée par le capitaine Aubert de Moiry, n'ayant pas trouvé ses chefs par un mésentendu, s'en retourna le soir<sup>51</sup>. Cette circonstance seule sauva les archives nationales et Polier qui devait être enlevé, malgré ses constants ménagements.

Il le sut et en trembla comme de raison et fit supplier le général français, commandant du Valais<sup>52</sup>, de lui envoyer quelques secours. Le lendemain, il reçut cent à deux cents hommes, mais il ne fit aucune démarche pour faire arrêter ou punir les principaux individus de cette colonne qui étaient dans le premier moment, consternés de la non-réussite de leur entreprise<sup>53</sup>. Aussi, bientôt après, ils n'en devinrent que plus audacieux. Ils ne reprirent les armes que dans la nuit du 4 au 5, secondés des districts de Morges, de Rolle et Nyon. Les premiers châteaux qui éprouvèrent la fureur de ces brigands furent l'Isle, Pampigny, Sévery, Grancy, Vuillerens, Cottens. Le propriétaire de ce dernier, un des treize signataires, fut arraché nu de son lit, menacé de la corde, et sa femme poursuivie la baïonnette dans les reins<sup>54</sup>. Le grand David<sup>55</sup> de Chavannes conduisait ces forcenés. De là, ils se rendirent, partie dans les environs de Lausanne, partie contre

Jacques Necker (1732-1804), ancien ministre de Louis XVI et grand propriétaire de droits seigneuriaux. Le vol au château de Bière a lieu dans la nuit du 17 au 18 mars.

<sup>49</sup> Le 31 mars 1802, Polier a reçu vingt-huit chasseurs et vingt-quatre artilleurs helvétiques. Il attend encore quarante-cinq chasseurs d'Aigle. ACV, H 40.

<sup>50</sup> Le 18 avril 1802, à quatre heures du matin, toutes les troupes stationnées dans le canton rentrent à Berne. ACV, H 40.

<sup>51</sup> Cette nuit-là, les chefs, comme Claude Mandrot, manquent à l'appel. Selon Georges-Hyde de Seigneux, le début de l'insurrection était fixé pour la nuit du 1<sup>st</sup> mai. Certains partent dans la nuit du 30 avril au 1<sup>st</sup> mai, tandis que d'autres attendent la nuit du 1<sup>st</sup> au 2 mai. Voir Georges-Hyde DE SEIGNEUX, *Précis historique de la révolution du canton de Vaud et de l'invasion de la Suisse en 1798; appuyé sur des documents authentiques*, Lausanne, 1831, vol. II, p.73-74. Pour Antoine-Charles de Gingins, l'absence de meneurs n'est pas uniquement due à cette confusion de date. Il rapporte qu'Abram Gleyre de Chevilly a conduit sa troupe jusqu'à La Sarraz puis est rentré chez lui, prétextant un mal de cœur. ACV, PP 111/58, lettre du 4 mai 1802.

<sup>52</sup> Louis-Marie Turreau (1756-1816), il occupe le Valais depuis novembre 1801. Claude Mandrot et Jean-François Guibert le rencontrent le 6 mai 1802 à Sion, vraisemblablement pour lui demander de ne pas répondre aux demandes du préfet. Le rôle exact de ce militaire pendant l'insurrection reste encore à éclaircir. ACV, P Veillon A/4/35/1, correspondance de l'agent national Veillon de Bex avec le sous-préfet du district d'Aigle, lettres des 7 et 10 mai 1802.

<sup>53</sup> Selon Antoine-Charles de Gingins, Polier préfère garder les deux cents Français à Lausanne pour protéger les archives plutôt que d'envoyer un détachement désarmer les communes du district de Cossonay. ACV, PP 111/58, lettre du 4 mai 1802.

Georges Crinsoz de Cottens (né en 1765) est un des treize signataires de la pétition du 22 juin 1801 pour la réunion de Vaud à Berne.

Jean-François-Daniel David de Chavannes (1774-1802) qui meurt le 3 octobre 1802 lors de la reprise d'Orbe par les troupes de Monod. ACV, PP 111/827.

Morges où ils voulaient s'emparer de l'arsenal. La fermeté du [sous-]préfet Mandrot<sup>56</sup>, le courage intrépide de ses fils<sup>1</sup>, la bonne contenance d'une quarantaine de soldats français le sauva. A Lausanne, Monsieur d'Hermenches<sup>57</sup>, gendre de Polier, et bien plus courageux que lui, fut repoussé avec une patrouille avec laquelle il était allé pour les reconnaître. Il eut son cheval blessé. Polier, dans sa détresse, eut recours de nouveau au commandant du Valais qui lui envoya jusqu'à dix-huit cents hommes sous les ordres du général Amey<sup>58</sup>. Le gouvernement helvétique lui envoya ses hussards et Kuhn comme commissaire, ayant à sa disposition les troupes françaises et helvétiques.

Dès le second jour de l'insurrection, plusieurs personnes influentes dans le parti des honnêtes gens offrirent leur service à Polier qui leur répondit « qu'il savait bien qu'il y avait encore beaucoup d'honnêtes gens qu'il pourrait opposer aux insurgés, mais qu'il devait jamais oublier qu'il était le Père du peuple, qu'il devait épuiser tous les moyens de douceur, qu'il fallait supporter de petits maux pour en éviter de plus grands, que les titres n'étaient pas précisément les droits, qu'il fallait tout espérer de Dieu, qu'il se jetait dans ses bras » <sup>59</sup>. J'ai vu cette lettre plus digne d'un capucin que d'un magistrat suisse.

Kuhn comme commissaire, Polier comme préfet, le premier ayant les troupes françaises à sa disposition, cette insurrection prit les caractères les plus singuliers: de belles proclamations de Kuhn, des reconnaissances et des manœuvres des troupes françaises, tandis que les paysans faisaient tout ce qu'ils voulaient tout en déclarant qu'ils ne tireraient pas un coup de fusil contre les Français. Il faut avoir vu soi-même ces événements pour les croire, et même en les voyant, on avait de la peine à se les persuader.

Les paysans avaient un camp près de Morges de trois à quatre mille hommes. Ils avaient pour soi-disant général un nommé Reymond, jadis orateur du Club populaire de Lausanne dit-on, très révolutionnaire exalté, alors officier auxiliaire au service de France<sup>60</sup>. Marcel, le commis du Bureau de procuration de Lausanne, était son adjudant général. D'autres bandes, de deux à six cents bandits, parcouraient le reste du Pays, se saoulaient dans tous les châteaux et s'emparaient de tous les titres de droits féodaux qui existaient depuis La Lance jusqu'à Coppet. Plus de deux cents familles furent ainsi dépouillées de leurs propriétés, de même que les villes, hôpitaux, établissements publics quelconques qui possédaient de ces droits. Il n'y eut que deux ou trois individus qui les sauvèrent — les châteaux de Bavois et surtout Orny — et dont les maisons furent

<sup>56</sup> Samuel Mandrot (1753-1815). Lieutenant baillival de 1785 à 1798, il deviendra préfet de Morges de 1803 à 1813.

<sup>57</sup> Auguste-Constant d'Hermenches est blessé par Henry Marcel le 5 mai 1802. AF, BO 1335f, p. 12-13, liste des insurgés.

<sup>58</sup> François-Pierre-Joseph Amey (1768-1850), général de brigade, est envoyé par le général Montrichard (1760-1828) qui commande les troupes françaises en Suisse.

<sup>59</sup> Cette citation provient d'une lettre adressée par Polier au sous-préfet d'Orbe Thomasset. Antoine-Charles de Gingins a eu possession de ce courrier et reproduisit cet extrait dans sa lettre du 7 mai 1802. ACV, PP 111/58.

Jean-Antoine-Louis Reymond (1772-1821). Voir Jean-Claude WAGNIERES, Louis Reymond l'Insurgé – Écrits, Lausanne, 1998, p. 11-21.

cruellement saccagées<sup>61</sup>. Ce brigandage dura douze jours, et finit pour la clôture par la brulaison des titres du sénateur de Saussure. Il n'y eut pas une goutte de sang répandue, les brigands n'allaient jamais que deux cents contre un. Jamais il n'y eut rien de plus canailleux, ni pour le but, ni pour la composition, ni pour l'exécution. Quand toute la besogne fut faite, le commissaire Kuhn fit une espèce de traité avec les brigands qui retournèrent tranquillement et joyeusement dans leurs foyers<sup>62</sup>. Le même soir, les principaux d'entre eux, Reymond, Marcel, Claude Mandrot<sup>63</sup>, soupèrent au Bois de Vaux chez le citoyen Joseph<sup>64</sup> et vinrent témoigner leur satisfaction, leur reconnaissance à Kuhn et Amey par de belles sérénades.

Un cri général d'indignation s'éleva, qui retentit non seulement dans toute la Suisse, mais dans toute l'Europe; on accusait tout à la fois, et la France, et le gouvernement, et Polier, et les brigands<sup>65</sup>. Bonaparte crut même nécessaire de manifester publiquement son profond mépris pour ces coquins. Il fit entrer de nouvelles troupes au Pays de Vaud sous le commandement du brave général Séras<sup>66</sup> qui avait des ordres sévères pour comprimer cette canaille. Le gouvernement fut forcé de parler de punitions, il envoya un autre de ses sénateurs nommé Lanther<sup>67</sup> qui ne fit pas mieux que Kuhn. Polier publia quelques proclamations bien pathétiques, bien touchantes, qu'il adressait à ses chers concitoyens qu'il avertissait de s'être égarés. Les choses en seraient restées là si au milieu du mois de juin, les paysans n'avaient pas repris les armes à Yverdon. Le général Séras fit faire feu sur eux; soixante furent même liés et garrottés dans les prisons de Lausanne. Le commissaire May<sup>68</sup> succéda à Lanther, une commission d'hommes honnêtes, à la tête desquels se trouvaient Messieurs Ringier<sup>69</sup> de Zofingue et Steck<sup>70</sup> de Berne, fut enfin envoyée pour s'informer et punir. Elle instruisit des procédures contre quatre-vingts chefs de bandes<sup>1</sup>. Reymond, Marcel, Claude Mandrot qui avaient pris la fuite furent condamnés à mort. Potterat<sup>71</sup> fut tenu un mois dans les prisons, puis condamné à 6 ans de réclusion; une quantité d'autres prirent la fuite pendant qu'on rassemblait les preuves de leurs forfaits. On fit payer des contributions à quelques-unes des communes les plus coupables<sup>k</sup>. Enfin, le crime allait être châtié,

<sup>61</sup> Les Bourla-Papey arrivent au château de Bavois, propriété de Pillichody, le 8 mai. Voir Annette Combe, Bavois. Son histoire, Mont-sur-Lausanne, 1997, p. 79-94. Le château d'Orny, propriété de la famille de Gingins, est occupé du 9 au 12 mai. Voir «Les Bourla-Papey à Orny – Extraits du journal de l'intendant du château », dans RHV, 1937, p. 115-122, 167-176 et 251-252.

Traité oral du 11 mai 1802 entre Reymond et Kuhn, où ce dernier aurait promis l'amnistie des insurgés et l'abolition des droits féodaux.

<sup>63</sup> Claude Mandrot (1756-1835) est avocat; il devient juge puis président du Tribunal de district de Morges (1798-1800). Signataire de l'Adresse anarchique de 1800, il est alors destitué. Voir FAVEZ et MARION, Le Grand Conseil, p. 120-121.

<sup>64</sup> Isaac-Augustin Joseph (1727-1809). Voir *Ibid.*, p. 116.

Plusieurs communes du canton de Zurich et d'Argovie écrivent des lettres d'indignation. Voir SEIGNEUX, *Précis*, vol. II, p. 92-94.

Jean-Mathieu Séras (1765-1815), général français, commandant de la place de Genève pendant l'insurrection. Par ses conseils et son intervention militaire, il participe au rétablissement de l'ordre dans le canton.

Joseph de Lanther (décédé en 1832) est nommé commissaire extraordinaire le 23 mai 1802 en remplacement de Kuhn.

Albrecht-Friedrich de la Schadau de May (1773-1853) est nommée commissaire extraordinaire le 6 juillet 1802 en remplacement de Lanther.

Johann-Rudolf Ringier (1744-1814), membre de la Haute Cour helvétique en 1799.

Johann-Rudolf Steck (1772-1809), secrétaire général du Directoire helvétique en 1798.

<sup>71</sup> Jean-Henri Potterat (1756-1827). Voir FAVEZ et MARION, Le grand Conseil, p. 154.

la tranquillité allait renaître quand soudain, il arriva un ordre<sup>1</sup> aux troupes françaises d'évacuer la Suisse<sup>72</sup> et que Monod remplaça Polier<sup>73</sup>. Polier qui n'était pas Jacobin, on le répète, mais il était de la plus dégoûtante faiblesse. Il a laissé pourrir le Pays et lui a fait autant de mal que Reymond et Claude Mandrot, tant la faiblesse est dangereuse dans un fonctionnaire public. Monod commença son administration par demander, exiger et obtenir une amnistie<sup>74</sup>. Il ôta la première place militaire du canton à Monsieur Bergier<sup>75</sup> de Lausanne, brave et digne homme, pour la confier à Muret-Grivel qui avait été désigné comme chef des brigands. Il remplaça Monsieur Charrière<sup>76</sup>, [sous-]préfet de Cossonay, qui avait rempli dignement sa place, par le citoyen Duchat<sup>77</sup> que le bruit public accusait d'avoir lui-même sonné le tocsin pour l'insurrection du mois de mai, et qui était un personnage si vil et si décrié que Monod crut même nécessaire de s'excuser de sa nomination, et c'est assurément tout ce qu'on peut dire de plus fort.

Telle fut la fin que Monod et le gouvernement mirent à cette odieuse affaire; l'un et l'autre en resteront déshonorés à jamais. Et le Pays de Vaud se ressentira longtemps d'une conduite qui a rendu synonyme en Suisse et en Europe le nom d'un Vaudois et celui d'un brigand de la plus vile espèce, qui a fait sortir tout le numéraire du Pays, qui a privé les paysans de la confiance du rentier en l'empêchant désormais de trouver un sol à emprunter dans ses plus grands besoins, qui fait qu'on se fera rembourser partout où l'on pourra, et qui remplira le pays de paysans misérables et banqueroutiers, où l'on voyait autrefois des agriculteurs aisés et heureux. Hommes abusés, vous verrez dans peu où vous aura conduit votre aveugle et coupable confiance en Claude Mandrot, Reymond et leurs semblables. Allez les prier de soulager vos misères, allez les prier de vous avancer de l'argent et vous verrez s'ils pourront, s'ils voudront même vous secourir.

Cette peine sera générale pour le cultivateur de ce Pays de Vaud, quoique beaucoup de vous n'aient point pris part à ce brigandage, qu'ils l'aient eu en horreur, qu'ils aient protesté hautement contre, que d'autres aient été séduits par les hommes auxquels ils devaient naturellement leur confiance, par leurs premiers magistrats et par ceux-là même qui devaient leur apprendre leur devoir et les préceptes de notre sainte religion.

Je me suis étendu longtemps sur ce triste tableau, parce qu'il a eu une influence marquante sur les événements du mois de septembre et qu'il servira à les faire comprendre. J'ai montré ce tableau dans toute sa turpitude, je crois du moins avoir soulevé tous les coins du voile, autant qu'il est permis de le faire dans le moment où j'écris. Je dois pourtant encore ajouter quelques

<sup>72</sup> Le 2 juillet 1802.

<sup>73</sup> Le 5 août 1802.

Amnistie décrétée par le Sénat, le 17 août 1802, qui allège les peines précédemment infligées.

Jean-Samuel Bergier d'Illens (1758-1825). Inspecteur général des milices de 1798 à 1799 puis de 1800 à 1802. Voir Jean-François BERGIER, «La famille Bergier autour de 1803 », dans Vaud sous l'Acte de Médiation, p. 79-81.

Daniel Charrière, sous-préfet du district de Cossonay de décembre 1800 à août 1802. Voir Viviane MÉNETRAY, Cossonay sous l'Helvétique, révolution au village (1798-1803), Lausanne (mémoire de licence), 2003, vol. I, p. 64.

Jean-Isaac-Louis Duchat (1759-1829). Membre du Conseil des vingt-quatre de la commune de Cossonay en 1787, il est sous-préfet du district de Cossonay de 1798 à 1800 puis à nouveau en septembre 1802. Voir ibid, p. 37 et 62-64.

lignes pour porter le lecteur à l'indulgence, c'est l'exacte vérité, la scrupuleuse impartialité qui m'en fait un devoir; beaucoup de gens du peuple même n'ont point pris de part à ces atrocités; des villages des districts<sup>n</sup> entiers en ont témoigné leur indignation. Et pour qui connaît le peuple, pour qui sait combien il est crédule, porté à se laisser séduire par ce qu'il croit son intérêt momentané, pour qui connaît avec cela la faiblesse de son premier magistrat, la coquinerie de ses magistrats inférieurs, l'adresse des scélérats qui conduisaient cette trame et qui disaient aux uns « ces droits féodaux sont injustes, c'est une volerie qu'on vous fait », aux autres « ne vous faites pas de scrupule de brûler ces titres, la nation dédommagera les propriétaires, ils ne perdront rien et vous gagnerez tout », qui forcèrent les troisièmes, par la menace du fer et du feu, de s'associer à leurs brigandages, ceux qui connaissent tout cela, dis-je, indulgeront le grand nombre et sentiront s'il est possible encore plus de mépris, plus d'horreur contre les infâmes meneurs et auteurs, contre Reymond, Claude Mandrot, Monod et compagnie.

Dans le même moment que le gouvernement accordait une amnistie aux brigands du Pays de Vaud et qu'il en retirait ses troupes, il se préparait à porter le fer et le feu dans les petits cantons; et quand ces braves montagnards repoussèrent les agresseurs au combat de la Rengg<sup>78</sup>, il fit bombarder à boulets rouges Zurich par le sanguinaire et lâche Andermatt<sup>79</sup>. Cette atrocité mit le comble à l'indignation qu'inspirait déjà ce gouvernement helvétique°. De tous côtés, on courait aux armes, on attaqua avec l'intrépidité et tout le courage de nos Pères ces indignes tyrans, à Berne même où ils résidaient, et on les força de capituler à moins de deux heures, malgré que leur garnison était quatre fois plus forte que celles des assaillants<sup>80</sup>.

Le plan de cet écrit ne permet pas de rapporter ici les actions éclatantes qu'on fit pour recouvrer notre liberté, pas même de jeter quelques fleurs sur la tombe de ce jeune de Werdt<sup>81</sup>, qui vint mourir comme un héros au pied des murs qui l'avaient vu naître. Mais je dois comparer ici la conduite qu'a tenue le gouvernement dans le Pays de Vaud, dans les petits cantons et à Zurich. Elle formera le contraste le plus frappant et le plus abominable.

Pas un coup de fusils tiré contre les brigands vaudois; on les laisse incendier et piller pendant douze jours entiers, on les laisse porter l'effroi et la terreur de ville en ville, de château en château, d'une frontière jusqu'à l'autre, les propriétés les plus sacrées sont attaquées et détruites. Il se passe un mois entier avant qu'on informe seulement contre ces bandits, et enfin on les amnistie en entier, au lieu qu'à la première apparence que ces Suisses, au nom desquels nous devons notre existence et notre gloire, pourraient réclamer la liberté que leurs Pères leur avaient acquise au prix de tant de sang, on se prépare à les massacrer. Et pour punir Zurich de ce que ses habitants ne veulent pas aider à détruire leurs frères des petits cantons, on bombarde leur ville, la première ville de la Suisse, avec des boulets rouges, avec toutes les munitions qu'avait Andermatt,

<sup>78</sup> Le combat du col de la Rengg se déroule le 28 août 1802

Joseph-Leonz Andermatt (1740-1817), général de la République helvétique.

<sup>80</sup> La prise de la ville de Berne a lieu le 18 septembre 1802.

Sigmund-Rudolf von Werdt (1781-1802), lieutenant de l'avant-garde des fédéralistes.

avec des caissons même. Et d'où vient cette différence, cet étonnant contraste? C'est que nos gouvernants étaient eux-mêmes des brigands; aussi notre postérité oubliera-t-elle les noms si longtemps abhorrés de Gessler et de Landenberg, et quand elle voudra parler des plus atroces tyrans qui aient jamais souillé son sol, elle nommera Schmid, Kuhn, Rengger, Rüttimann, Füssli et Andermatt.

ACV, PP 111/827, p. 1-7.

#### NOTES D'ANTOINE-CHARLES DE GINGINS:

- <sup>a</sup> On appelle révolutionnaire et Jacobin dans tout le cours de ces écrits, ceux qui ne respectaient pas les propriétés, qui voulaient faire présent du bien d'autrui, particulièrement des droits féodaux au peuple pour s'en faire des partisans, et ils calculaient assez bien, c'était le seul titre qui pouvait avoir sa faveur, ces hommes (pour la plupart) aussi inaptes qu'immoraux.
- <sup>b</sup> Saussure dit un [illisible] et in *vino veritas*, non il ne faut pas nous réunir avec Berne, car nous, nous allons devenir les oligarques du Pays de Vaud. C'était là le vrai et le seul motif de Saussure, Polier et compagnie et non l'amour de leur Pays.
- <sup>c</sup> Le gouvernement français croyait voir dans cette mesure un acte contre-révolutionnaire, tandis qu'il n'était qu'un acte de sûreté pour se débarrasser en partie des détestables autorités sous lesquelles on gémissait; autorités qui, depuis la révolution, étaient constamment mieux composées dans le canton de Berne.
- <sup>d</sup> Ces principes sont consignés dans la lettre des treize signataires au préfet Polier, à laquelle ni lui ni aucun révolutionnaire ne sut jamais répondre que par des citations et des vexations de toute espèce. On donne ici cette lettre et la protestation elle-même.
- <sup>e</sup> Polier n'eut pas honte d'écrire que ces signataires étaient cause de l'infâme brigandage des brûle-papiers et qu'il ne pouvait pas protéger ceux qui avaient donné l'exemple de lui désobéir. « Vous étiez piqué, Citoyen Polier, et vous avez eu la bêtise d'en convenir, mais il n'y eut que vous qui ayez pu assimiler le plus odieux pillage et la résistance honnête et décente qu'ont témoignée les signataires pour que vous et Saussure vous devinssiez oligarques. »
- f Ils aimaient Reding parce que Reding est un brave, loyal et honnête Suisse et que surtout il voulait faire respecter les fortunes publiques et particulières.
- <sup>9</sup> Par conséquent, les dilapidations des deniers publics plus faciles, et que leur mauvaise gestion se serait fait apercevoir plus facilement et aurait été plus sensible s'ils n'avaient eu que les anciens revenus avec lesquels les anciens gouvernants avaient répandu l'aisance et la prospérité sur toute la Suisse.
- <sup>h</sup> Claude Mandrot se fit leur défenseur; il s'associa pour cet effet avec deux ou trois hommes de sa troupe et forma avec eux le Bureau de procuration de Morges.
- <sup>1</sup> Ils firent le coup de fusil avec les brigands, firent plusieurs prisonniers et un pistolet rata l'aîné en tirant à brûle-pourpoint sur Reymond, le cadet fut blessé légèrement.
- <sup>1</sup> Louis Reymond, général : à mort ; Marcel, aide de camp : à mort ; Henri Cart de Nyon : à mort ; Dautun de Morges<sup>82</sup> : à mort ; Claude Mandrot de Morges : à mort ; Deblüe : 24 ans de fer ; Samuel Goutroux, meunier de Promenthoux : 20 ans ; Abram Gleyre de Chevilly<sup>83</sup> : 16 ans ; Isaac Étagnière : 15 ans de fer ; Abram Saugy : 14 ans de fer ; Besson : 10 ans de fer ; Henri Potterat d'Orny : 6 ans de réclusion.
  - <sup>k</sup> D'autres plus coupables encore échappèrent à toute punition; par exemple La Sarraz et Éclépens<sup>84</sup>.

Louis-Henri Dautun (1772-1834). Voir FAVEZ et MARION, Le Grand Conseil, p.75.

<sup>83</sup> Pierre-Abram Gleyre (1761-1843). Voir *ibid*, p. 104.

Henri Monod souligne les mêmes injustices. Voir Henri Monod, *Mémoires*, vol. I, Paris, 1805, p. 206-207.

La pluralité du Sénat décida de ne faire aucune instance pour les faire rester, que trop souvent les Français les avaient gênés dans leurs projets favoris d'exterminer tout ce qui tenait de l'ancien ordre des choses. Les imbéciles se croyaient assez forts pour gouverner seuls et quand on pense qu'en effet, ils avaient trois mille hommes de bonnes troupes, qu'ils étaient en possession des revenus et des arsenaux, que leurs créatures occupaient toutes les places civiles et militaires, que les petits cantons et l'Oberland avaient été désarmés et qu'ils furent vaincus et chassés en six heures de temps, on pourra se faire une idée à quel point ils étaient abhorrés.

<sup>m</sup> Le ministre Dufour de Goumoëns<sup>85</sup> et Ribet de La Sarraz<sup>86</sup> se sont signalés parmi les brigands. Le [sous-]préfet de Rolle et toute la Municipalité étaient à la tête de la colonne du district; ce [sous-] préfet a conservé sa place jusqu'à ce jour.

<sup>n</sup> Les districts d'Avenches, Payerne, Lavaux, Vevey, Aigle.

° La conduite du gouvernement, voilà la vraie cause qui mit tous les Suisses les armes à la main et non pas l'or ni de l'Angleterre, ni de l'Autriche, qui n'avaient pas d'idée même de ce qui se passait alors.

<sup>85</sup> Louis Dufour a quarante-trois ans en 1802 et les Bourla-Papey le surnomment le Grand Ministre. Il est pasteur à Goumoëns de 1800 à 1831 mais sera suspendu de ses fonctions jusqu'en mars 1803. Voir Robert Centlivres, L'église réformée vaudoise de 1798 à 1803, Lausanne, 1975 (BHV 55), p. 122.

<sup>86</sup> Il fait partie du Cercle de la Couronne de la Sarraz où se réunissent encore plusieurs meneurs à la fin du mois de mai 1802. Voir AF, B0 1335i, p.130-131, (n° 262). Lettre datée du 24 mai 1802 adressée au préfet par Charrière, le sous-préfet de Cossonay.